



Charte

L'Association pour la Formation continue des Professions de laboratoire (Associacion fcpl) propose une offre spécifique au secteur, complète et actuelle de modules de formation continue pour tous les professionnels formés et pratiquant leur profession dans des laboratoires spécialisés dans les sciences naturelles – la technique. Nous permettons l'acquisition du titre protégé par la loi de technicien/technicienne de laboratoire en sciences naturelles au niveau de formation tertiaire B.

Les organisations faïtières de l'association sont l'Union des professions de laboratoire (FLB) et scienceindustries.

1. L' Association fcpl se concentre sur la pratique. Dans ce système modulaire, nous promovons les compétences cognitives, pratiques et communicatives des participants dans l'environnement actuel des sciences naturelles – de la technique. Il s'agit d'une élite de praticiennes et praticiens de laboratoire.
2. L' Association fcpl propose et développe une offre ouverte de modules visant à renforcer les compétences techniques, méthodiques et sociales des participants dans des situations professionnelles et de combler le fossé entre le niveau d'exigences de la formation de laborantin et le niveau d'exigences d'un diplôme de Bachelor dans une école supérieure spécialisée.
3. L' Association fcpl accomplit ses tâches en tant qu'organisation à but non lucratif et dans l'intérêt de l'économie, des administrations, des organisations faïtières et des participants.
4. L' Association fcpl délègue les cours à des intervenants avec lesquels il a conclu un contrat. Les intervenants sont pour nous des partenaires importants. Nous privilégions les organismes à but non lucratif.
5. L' Association fcpl organise son offre de modules de telle sorte que les participants peuvent effectuer leur formation continue tout en exerçant leur profession.
6. L' Association fcpl contrôle en continu la qualité de l'offre. Nous contrôlons notamment les cours, les intervenants, les contrôles des objectifs d'apprentissage et la pertinence des contenus des modules dans les laboratoires de sciences naturelles et les laboratoires techniques modernes. Pour ce faire, nous sommes en contact avec les groupes d'exigence (par exemple les organisations faïtières). Les enseignements ainsi acquis sont intégrés aux formations continues.
7. L' Association fcpl organise le module de diplôme pour l'acquisition du titre de technicien/technicienne de laboratoire en sciences naturelles et l'applique avec des expertes et experts sélectionnés.
8. Par un marketing actif, l' Association fcpl promeut le degré de notoriété et l'attrait sur le marché du titre de technicien/technicienne de laboratoire en sciences naturelles.